



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 53456

Texte de la question

Mme Sophie Delong attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la déclaration de la Fédération des pupilles de la Nation qui revendique "la création d'un fonds d'indemnisation des victimes de guerre". Ce fonds permettrait d'indemniser intégralement toute victime directe ou indirecte d'un conflit armé. Elle lui demande de lui faire part de ses réflexions en la matière.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission, installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audouin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées. L'opportunité de la création éventuelle d'un fonds spécial d'indemnisation de toutes les victimes de guerre constitue une question complexe, dont toutes les conséquences doivent être soigneusement pesées dans le cadre d'une étude très attentive.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Delong](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53456

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6296

Réponse publiée le : 1er septembre 2009, page 8387